Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_80-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze avril deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi neuf avril deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle Aimé Le Foll, sous la présidence de M. Philippe Roullé, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe Roullé, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL.

Représentés (2) : Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU.

Absente (1) : Véronique SALZE-LOZAC'H.

Monsieur Gabin JUBAULT a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°80-2026
Sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la constitution de trois fonds documentaires à la médiathèque (modification de la délibération N°32-2026)

Rapporteur : Loïc de Courlon

M. de Courlon expose à l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération N°32-2026, le matériel (console de jeux) n'étant finalement pas finançable par la Dotation Générale de décentralisation (DGD).

Il rappelle que dans le cadre de la politique de lecture publique et dans la continuité de la mise en œuvre du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES), il est proposé de créer de nouveaux fonds documentaires.

Ce projet pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'État via le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Le projet repose sur la constitution de trois fonds documentaires.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_80-DE

1. La création d'un fonds de jeux de société composé de 35 références incluant des classiques intergénérationnels et des titres incontournables du catalogue contemporain et constitué selon la liste des « incontournables des jeux de société » dressée par le Centre de formation aux métiers du jeux et du jouet ;
2. La création d'un fonds « jeux vidéo » (acquisition de titres visant à capter le public adolescent et les jeunes familles et licences - hors matériel) ;
3. L'adhésion à un service de vidéo à la demande spécialement conçu pour les médiathèques : « Médiathèque Numérique ARTE », garantissant un accès légal et gratuit pour nos usagers à un catalogue cinématographique et documentaire de référence.

Ce programme d'acquisition de fonds documentaires est éligible au dispositif « Aide au démarrage de projet » de la DRAC Bretagne, qui accompagne les enrichissements significatifs de fonds documentaires tous supports.

Compte tenu de l'intégration de notre bibliothèque au réseau intercommunal, le taux de subvention sollicité s'élève à 30 % du montant HT de l'opération (20 % au titre de l'aide de base + 10 % de bonification liée à la coopération territoriale).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (HT)	**Montant**	Recettes (HT)	**Montant**
Fonds Jeux de société (jeux de règles et jeux surdimensionnés)	2 800,00€	DGD Collections (30% du montant HT)	1 200,00€
Fonds Jeux Vidéo (acquisition de titres et licences - hors matériel)	1 200,00€	Autofinancement	2 800,00€
TOTAL	**4 000,00€**	**TOTAL**	**4 000,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la constitution de ces trois fonds documentaires pour un montant total prévisionnel de 4000€ HT ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne au titre de la DGD Collections pour un montant de 1200€ HT (soit 30% de la dépense totale prévisionnelle).*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe Roullé

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)